

## Les Analyses du Centre Jean Gol



# Analyse du dossier photovoltaïque en Wallonie

Janvier 2014

Administrateur délégué : Richard Miller  
Directrice : Laurence Glautier  
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02.500.50.40  
[cjg@cjg.be](mailto:cjg@cjg.be)

# Analyse du dossier photovoltaïque en Wallonie

## Rétroactes du Photovoltaïque en Wallonie

Le mécanisme wallon de certificat vert (CV) a été mis en place par *José Daras* en 2001 et modifié par les deux derniers ministres de l'Energie *André Antoine* et *Jean-Marc Nollet*.

Le principe a toujours été de délivrer aux producteurs d'électricité verte des CV avec une obligation faite aux fournisseurs d'acquiescer un quota minimum de ces CV, calculé sur leur vente totale d'électricité.

Un CV est ainsi octroyé aux petits producteurs d'électricité verte chaque fois que cette installation permet d'éviter l'émission d'une « *quantité de CO2 correspondant à la quantité émise par un canal de production d'électricité classique (fossile ou nucléaire) pour la production de 1 MWh* ».

Selon les experts et associations spécialisées, notamment Inter environnement Wallonie (IEW), ce soutien pouvait avoir du sens il y a 10 ans car il permettait le développement d'une nouvelle filière énergétique wallonne. Néanmoins, depuis plusieurs années, il est devenu trop coûteux et accordait une rentabilité excessive étant donné la diminution importante des prix des modules solaires.

Aujourd'hui, à cause de l'indécision du gouvernement wallon, le poids de la **facture du photovoltaïque wallon** dépasserait au minimum **2,8 milliards d'euros** sur les 15 prochaines années. Une situation catastrophique pour les ménages et sociétés wallonnes qui risquent de se voir repercuter, sur leur propre facture énergétique, le coût de ce mécanisme excessif de soutien.

Après avoir dressé un écran de fumée en proposant, dans un premier temps, la gratuité de 500kWh/an d'électricité, le Gouvernement wallon, dos au mur, annonce une réforme du mécanisme de soutien au photovoltaïque.

**En synthèse, le Gouvernement wallon annonce des décisions qui trahissent la confiance des Wallons :**

**1) Réforme du mécanisme de soutien dès le 1er avril 2013 visant à augmenter la facture d'électricité de tous les wallons.** Ces nouvelles mesures toucheront, dès le 1er avril de cette année, tous les wallons qui souhaitent placer des panneaux photovoltaïques et toutes les entreprises (placeurs et tiers investisseurs) actives dans ce secteur. **Pour rappel, le mécanisme a déjà été réformé en 2011 et 2012.** A cet égard, il était prévu que la diminution du nombre de CV s'effectue par étapes progressives selon un calendrier établi. En synthèse, l'échéancier des changements de régime est le suivant :

- L'ancien mécanisme (jusqu'en décembre 2011) prévoit que, pour chaque MWh d'électricité produit, les ménages reçoivent un nombre de CV variable de 7 à 5 en fonction de la puissance de l'installation pendant une durée de 15 ans.
- De décembre 2011 à mars 2012, l'engagement du Gouvernement de la Région wallonne ne portait plus sur 15 ans mais sur 10 ans.

- D'avril 2012 à mars 2013, il avait été prévu que le taux d'octroi de CV soit plus important les premières années pour évoluer de façon dégressive en fonction de l'âge de l'installation. Ainsi alors que la première année un ménage recevait 10 CV/MWh, il n'en recevait plus que 2, après 9 ans.

Après avoir annoncé une sortie du mécanisme des CV et la création d'une nouvelle obligation de service public contraignant les gestionnaires de réseau de distribution à soutenir le secteur photovoltaïque, le gouvernement **annonce de façon floue un nouveau mécanisme de soutien à déterminer en fonction des revenus des ménages.**

**Pour Willy Borsus**, une réforme ne peut être imposée à tout un secteur, sans concertation et à 10 jours de la fin du mécanisme. *« L'irresponsabilité du Gouvernement wallon plonge tout un secteur dans l'incertitude. Ce sont des milliers d'emplois qui risquent d'être perdus. »*

**Selon Charles Michel, Président du MR**, il s'agit d'une non-décision qui portera le poids de ce dérapage sur les classes moyennes.

**Les pistes évoquées par le Gouvernement n'enrayent pas l'augmentation importante des factures des ménages de tous les wallons, et qui correspond à une taxe de près de 2000 euros sur 10 ans.**

**Willy Borsus demande à nouveau qu'une commission spéciale du Parlement wallon apporte toute la lumière et la transparence nécessaires dans ce dossier. Le manque de décision et l'idéologie affichée ces dernières années par les Ministres successifs de l'Énergie, Nollet et Antoine, vont plomber les politiques énergétiques pour les 10 à 15 prochaines années.**

**2) Impact des décisions rétroactives du Gouvernement sur les wallons** Afin de gérer ce dérapage des stocks de CV et des promesses excessives des deux derniers ministres wallons de l'énergie, Jean-Marc Nollet et André Antoine, le Gouvernement wallon veut imposer un choix aux producteurs:

- Soit ils décident de continuer à bénéficier d'un montant garanti de 65€/CV jusqu'à ce que son installation soit remboursée à 100 % ;
- Soit la valeur faciale des CV, après en avoir substantiellement diminué le nombre ces dernières années, est dévaluée de 65€/CV à 40€/CV pour les producteurs de moins de 10KW/an (Solwatt)

**Pour Charles Michel : « C'est une véritable trahison du Gouvernement Wallon vis-à-vis de tous les investisseurs** qui ont établi un plan financier en intégrant le prix minimum garanti de 65 € ». Certains se sont endettés et comptent sur la revente de leurs CV pour rembourser l'emprunt. D'autres ont conclu des contrats avec des sociétés **« tiers investisseurs »**. Pour eux la remise en question de ce prix garanti serait catastrophique. *« Cette disposition mettra gravement en péril l'équilibre financier de nombreux ménages et entreprises du secteur ayant cru aux garanties données par le Gouvernement wallon ».*

En outre, cela constituerait une disposition rétroactive enfreignant le **principe de sécurité juridique**. Pour rappel, tant la CWAPE que les Ministre wallons ont toujours assuré aux investisseurs... que, au pire, ... le prix de revente serait garanti à 65 €/CV.

- En 2008, la CWAPE prévoyait : « Depuis le 1er janvier 2008, ces installations bénéficient d'une **garantie d'achat des certificats verts par Elia au prix minimum de 65 EUR/CV pour une période de 15 ans** à dater de la mise en service de l'installation ».

- La **rétroactivité avait été exclue**. Dans différentes interviews, Jean-Marc Nollet, dès 2010, s'opposait à une remise en cause des garanties existantes pour les installations existantes ...

- Sur le site de la Région wallonne en janvier 2013 (cf. rubriques « Primes énergie continuent en 2013 »), il est prévu : « *Le nouveau mécanisme adaptera le niveau de soutien et ne concernera que les installations mises en place à partir de son entrée en vigueur. Il ne concerne donc en rien les installations existantes et ne sera pas rétroactif.* »

**Ces dispositions rétroactives mettraient à mal des centaines de milliers de ménages et d'emploi et pourraient probablement être attaquées au Conseil d'Etat.**

### **Les faits :**

Le Fédéral travaille à la diminution du cout de l'électricité et du gaz alors que la Région wallonne, par idéologie/dogmatisme, hypothèque l'avenir du secteur en plombant les finances publiques et en provoquant des faillites en chaîne !

Au Fédéral : après avoir fait baisser le prix de l'électricité (notamment grâce à la libéralisation - en encourageant les citoyens à comparer les prix), le gouvernement s'est engagé :µ

1) **à réduire la TVA de 21 à 6%**

2) **à plafonner la surcharge offshore pour les grandes entreprises et réduire ce coût pour les petites et moyennes entreprises**

*Dans les Régions :*

- Le secteur du photovoltaïque a en quelques mois perdu **plus de 2.200 emplois: de 2.800 emploi, il passe à 600!** »
- Suite au dépôt de bilan de l'entreprise Sunswitch, Willy Borsus a répété en commission de l'Energie du Parlement wallon combien il est préoccupé par les décisions prises par le Gouvernement wallon de baisser la **durée de vie des certificats verts de 15 à 10 ans et de mesurer les conséquences de cette décision sur le terrain: fermetures d'entreprises, réduction d'activités et perte d'emplois.**
- Certains experts en la matière parlent tout simplement **d'amateurisme du Gouvernement wallon** en insistant sur la politique désastreuse menée en Région wallonne dans le secteur du photovoltaïque. Les impacts sont nombreux :
  1. Difficulté pour les ménages ;
  2. la filière du renouvelable en Wallonie à l'agonie;
  3. l'endettement du Gouvernement wallon.

**Willy Borsus a annoncé que si le MR est au pouvoir après le 25 mai, il balayera la mesure du gouvernement Olivier qui avait rétroactivement abaissé la garantie de certificats verts de 15 à 10 ans.**

**Au lieu de développer l'éolien terrestre comme le gouvernement s'apprête à le faire, ne vaut-il pas mieux d'abord respecter les engagements qu'il a pris auprès des citoyens qui ont investi dans le photovoltaïque. Ce que nous proposons, c'est de geler la prolifération de l'éolien, qui fonctionne aussi sur base du système des certificats verts. Ainsi, nous dégagerons de l'espace pour assurer les engagements pris pour les propriétaires de panneaux photovoltaïques.**

## **Propositions du Centre Jean Gol**

Photovoltaïque :

Actuellement, 97 % des installations wallonnes sont résidentielles. Seulement 3% des installations ont une puissance de plus de 10 KWc. Pour l'avenir, la priorité doit être axée sur le photovoltaïque de plus de 10 KWc ; il doit être soutenu et promu. En d'autres termes, il faut maintenir la filière photovoltaïque en Wallonie axée principalement sur le secteur des industries et des PME. Par ailleurs les engagements antérieurs pris dans le cadre du Plan Solwatt doivent être respectés.

Eolien :

La Wallonie compte actuellement 273 éoliennes en fonctionnement (source : APERE – août 2013). Cela permet de couvrir +/- 6 % des besoins électriques wallons.

Pour le Centre Jean Gol, l'objectif du gouvernement wallon en la matière est irréaliste : +/- 750 mâts d'ici 2020. Cela va engendrer de lourdes conséquences sur le cadre de vie des citoyens mais également sur la facture d'électricité (impact dû au soutien des certificats verts).

Le « mix » énergétique prôné par le MR n'exclut pas l'implantation d'éoliennes. Néanmoins, un cadre juridique clair et démocratique doit accompagner le déploiement éolien on-shore en Wallonie. A défaut, un moratoire doit être promulgué. Une réduction du taux d'octroi des certificats verts (de 1 CV actuellement à 0,7 CV/MWh) doit participer à refroidir le marché en surchauffe actuellement.

Quand on parle du coût de production de l'éolien, il faut prendre en compte les conséquences sur la gestion du réseau. L'explosion des coûts en Europe et en Belgique, n'est pas due au coût de la génération de l'électricité (qui a d'ailleurs diminué en Belgique) mais à l'explosion des coûts du réseau.

Plus on produit des énergies aléatoires dans le temps, plus les coûts de réseaux augmentent. De même, plus on décentralise la production au lieu de la faire en "centrales électriques" comme le justifie la technologie et l'économie, plus les coûts de réseau seront lourds à supporter pour les consommateurs plutôt que par les producteurs d'électricité. Ainsi, les producteurs résidentiels, reportent sur le citoyen collectif la charge de leur bénéfice individuel.

Pour l'offshore en Mer du Nord, sept concessions ont été octroyées par le Gouvernement fédéral. Les objectifs d'ici 2020 sont séduisants : +/- 7.000 à 8000 GWh de productible. Néanmoins, le coût sociétal dû au soutien à cette technologie reste interpellant : 800 millions euros /an en certificats verts, investissements colossaux dans les réseaux, ...